



Finances publiques

Compte de gestion

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de la commune en dépenses et en recettes. Après vérification avec le compte administratif, il s'avère que le montant des titres à recouvrer émis et le montant des mandats émis sont conformes aux écritures comptables. Le compte de gestion 2017 présenté par le Receveur Municipal est donc adopté.

Compte administratif

Le compte administratif met en perspective les prévisions du budget et les réalisations effectives. Pour l'année 2017, le compte administratif pour le budget principal de la Commune est adopté comme suit :

Résultat de clôture

Section de fonctionnement : 1 045 764,50 €
Section d'investissement : - 157 230,31 €

Restes à réaliser :

En dépenses : 362 506,19 €
En recettes : 788 714,99 €

Affectation du résultat de clôture

La section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire. Mais le solde des restes à réaliser pour 2017 s'élève à 426 208,80 €. Il permet de couvrir le déficit de la section d'investissement. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris intégralement dans le budget primitif 2018. Le besoin de financement à couvrir est donc de 0 €.

Taux de fiscalité locale

Les taux d'imposition des trois taxes perçues par la commune sont identiques à ceux de 2017. Ils sont fixés comme suit :

| Taxes | Taux 2018 |
|-------------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 2,37 % |
| Taxe foncière sur le bâti | 19,76 % |
| Taxe foncière sur le non bâti | 8,42 % |

Régularisation

Pour régulariser une dette comptable de 2006 en lien avec la restructuration de la Trésorerie de Toulouse Banlieue Ouest (1995), la commune va apurer ses comptes et régler le solde débiteur de 1 602,66 €.

Subventions

Versement de la première partie pour la Crèche Sucre d'Orge - La ville et la crèche Sucre d'Orge ont signé une convention de partenariat. La ville s'est engagée à soutenir la structure associative petite enfance en contribuant à son fonctionnement. Pour faciliter ce fonctionnement, la commune verse, avant le 30 mars, un premier montant équivalent à 50 % de la subvention annuelle sur la base de l'année précédente. La subvention de 2017 s'étant élevée à 120 000 €, la commune va verser, avant le 30 mars, la somme de 60 000 € à Sucre d'Orge.

Demande de subvention pour le futur pôle enfance - Les locaux du Relais d'Assistants Maternels sont devenus exigus et la commune envisage de construire des locaux plus adaptés. Le bâtiment serait mutualisé avec la Crèche Sucre d'Orge. Il pourrait aussi permettre le développement de nouveaux services en lien avec la parentalité comme un lieu d'Accueil Parents-Enfants. La commune va solliciter tous les partenaires financiers (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales 31...) pour l'aider à financer les travaux.

Travaux

Eclairage public

Rénovation de réseau - A la demande de la commune, le SDEHG (Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne) a réalisé l'Avant Projet Sommaire d'une opération de rénovation dans plusieurs secteurs de la ville :

- Chemin des Syndics, impasse de la Prairie, rue et impasse de l'Hermitage
- Rue Charles-Baudelaire, rue Paul-Verlaine, rue Victor-Hugo, rue Alphonse de Lamartine
- Avenue de Versailles

Cette rénovation s'inscrit dans la démarche d'économie d'énergie et de baisse des consommations engagée par la ville. Pour exemple, les lanternes LED seront munies de dispositifs réducteurs de puissance régulant le flux lumineux, la nuit, aux heures de moindre circulation. Le montant TTC des travaux s'éleverait à 261 250 €. Le montant estimé à la charge de la commune serait tout au plus de 52 909 €.

Extension de réseau - Le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire du projet d'extension du réseau d'éclairage public du chemin de Faudouas. Cette extension nécessitera la construction d'un réseau souterrain de 100 mètres de long. Par souci d'économie, les lanternes seront équipées de dispositifs réducteurs de puissance régulant le flux lumineux, la nuit, aux heures de moindre circulation. Le SDEHG a estimé à 20 625 € le montant TTC des travaux. La part restant à la charge de la commune devrait s'élever tout au plus à 4 177 €

Petits travaux à caractère d'urgence - Certains travaux sur le réseau d'éclairage public, nécessitent une grande réactivité et ne peuvent faire l'objet d'une procédure classique. A la demande du SDEHG, la commune accepte de voter une enveloppe de principe. Le montant maximum de 10 000 €/an est retenu pour ces interventions d'urgence. Les travaux seront entrepris après chiffrage et lettre d'engagement signée du maire. En fin d'année, un compte rendu d'exécution sera présenté par le SDEHG au maire.

Servitude

Convention - Enedis (ex-ERDF) va construire une ligne électrique souterraine, chemin de Barberousse. Cette ligne empruntera une canalisation de 10 m x 1 m) à créer, sur des parcelles communales cadastrées AW 768 et 770. Une convention de servitude a été établie pour fixer les conditions de cette implantation. Les frais, droits et émoluments sont à la charge d'Enedis.

Régularisation - Une convention de servitude avait été établie entre la commune et Enedis, en 2016. Elle portait sur l'implantation d'une ligne électrique souterraine route de Mondonville, sur une parcelle communale cadastrée AX 1142. Cette convention est réactualisée.

Enfance-Jeunesse – Education

Petite enfance

Règlements de fonctionnement EAJE - Les règlements intérieurs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Tom Pouce et les Pitchounets sont modifiés et actualisés. Ils prennent en compte les nouvelles recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 31).

A savoir

Le détail des délibérations peut être retrouvé et Recto-Verso téléchargé sur le site de la mairie – www.cornebarrieu.fr rubrique La Mairie – onglet Le Conseil Municipal – La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 16 mai à 18 h 30 à la salle Raymond-Guitard (salle du Conseil Municipal) – Ces séances sont publiques.

Accueils de loisirs

Règlements de fonctionnement ALAE et ALSH - Le règlement intérieur des accueils de loisirs municipaux est revu pour répondre à de nouvelles exigences et notamment le plan Vigipirate et ses directives. Selon les nouvelles modalités, les familles réserveront directement, à l'année, les repas de leurs enfants via l'espace citoyen avec possibilité d'annulation. Ce nouveau dispositif sera mis en place en septembre. Les familles n'ayant pas accès à l'outil informatique pourront réserver ou modifier les réservations auprès du pôle enfance-jeunesse éducation ou par téléphone.

Ecoles

Orchestre à l'école, convention de partenariat - La ville participe au dispositif « Danse à l'École » depuis 2013. Elle s'associe à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale autour de ce projet qui contribue à l'éducation artistique et culturelle des élèves. La ville signe la nouvelle convention cadre 2017-2018. A ce titre, elle s'engage à assurer le financement d'enseignements de la musique à hauteur de 2 h par semaine pour 2 classes par les professeurs de l'école de musique. Elle finance pour moitié l'achat des instruments de musique. La seconde moitié est financée par la Fondation Bouygues via l'Association Nationale Orchestre à l'École. La ville organise aussi les spectacles de restitution du travail mené au cours de l'année. Pour 2018, le jeudi 24 mai à l'Aria pour des seniors et des scolaires de la commune, le 7 juin, à l'Aria à destination des parents d'élèves, le 25 juin à l'Espace Pierre de Coubertin avec l'orchestre municipal de Lèguevin.

Divers

Ressources humaines

Création de poste - Afin de stabiliser les effectifs de la médiathèque, un poste permanent d'adjoint territorial du patrimoine est créé. Il permettra la pérennisation d'un agent contractuel.

Vacations - La commune recrute un vacataire pour la distribution mensuelle et ponctuelle des publications municipales. Le poste est ouvert pour la période du 1er avril 2018 au 30 mars 2019. Le taux horaire brut est fixé à 12,05 €

Urbanisme

La Société Daher Aerospace veut agrandir ses installations. Elle a déposé le 7 août 2017 une demande de permis de construire. Le nouveau bâtiment au cœur du projet Corlog comportera à terme 48 000 m² sur une surface foncière de plus de 11 hectares. Il est destiné à un usage d'entreposage et de bureaux. Cette construction est soumise à avis au regard de l'étude d'impact. Des contre-mesures acceptables sont proposées pour limiter les éventuelles nuisances. Cette étude n'a pas donné lieu à réserves particulières et la commune a émis un avis favorable.

Vie politique

Comme suite à la délibération du 8 février 2018 qui entérine un nouveau tableau des adjoints, le Conseil Municipal a approuvé le montant des indemnités du maire, des adjoints et conseillers délégués. Ces indemnités sont fixées dans le respect de l'enveloppe indemnitaire totale selon les clés de répartition adossées à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.